



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 3 avril 2023 à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers
Étienne Dupuis
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2023-0304-122

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2023-0304-123

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET DU 20 MARS 2023

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars et celui de la séance extraordinaire du 20 mars soient adoptés.

ADOPTÉ

2023-0304-124

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1 et du lot 2 du 30 mars 2023, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, une somme de 93 542,70 \$ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 3 et du lot 4 du 30 mars 2023, d'une somme de 293 568,44 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2023-0304-125

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mars 2023.

ADOPTÉ

2023-0304-126

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle. Aucune question écrite n'a été reçue.



N° de résolution
ou annotation

2023-0304-128

OMNIUM DE GOLF POUR LE 250^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter deux billets de type « golf et souper » pour l'Omnium de golf pour le 250^e anniversaire de la municipalité de Saint-Jacques qui se tiendra à Saint-Liguori le mardi 15 août 2023, pour la somme totale de 500 \$.

ADOPTÉ

DÉLÉGATION DU POUVOIR D'ENGAGER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le conseil municipal se réunit une fois par mois, à moins de circonstances exceptionnelles ;

ATTENDU QUE cette fréquence peut occasionner des délais pour l'embauche de nouveaux employés ;

ATTENDU QUE l'article 165.1 du Code Municipal du Québec permet de déléguer le pouvoir d'engager à un fonctionnaire ou un employé (qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail) sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE l'engagement n'aura d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de déléguer le pouvoir d'engager au directeur général.

QUE la liste des personnes engagées devra être déposée lors d'une séance du conseil qui suit leur engagement.

ADOPTÉ

2023-0304-129

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2022-0702-052

ATTENDU QUE la résolution 2022-0702-052 affecte le don de 10 000 \$ des Produits Kruger à la réserve du centenaire ;

ATTENDU QUE la résolution 2022-0512-388 affecte tous les revenus de 2022, y compris le don de 10 000 \$ des Produits Kruger, à la réserve du centenaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2022-0702-052 étant donné que l'information complète se retrouve déjà dans la résolution 2022-0512-388 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'abroger la résolution 2022-0702-052.

ADOPTÉ

2023-0304-130

RÈGLEMENT 2023-409 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 289 875 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 289 875 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PRISE D'EAU BRUTE

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le *Règlement 2023-409 décrétant une dépense de 2 289 875 \$ et un emprunt de 2 289 875 \$ pour la mise à niveau de la prise d'eau brute* soit et est adopté.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0304-132

**HAUSSE D'UN ÉCHELON SALARIAL POUR UNE FONCTIONNAIRE
AYANT OBTENU SON TITRE DE L'ORDRE DES URBANISTES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree encourage ses fonctionnaires à se perfectionner ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice à l'urbanisme et à l'environnement a été admise à l'Ordre des urbanistes en mars 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que la coordonnatrice à l'urbanisme et à l'environnement de la Municipalité de Crabtree passe à l'échelon 5 de son échelle salariale à compter du 3 avril 2023.

ADOPTÉ

2023-0304-133

PRÉSENTATION DU RAPPORT 2022 DU MAIRE AUX CITOYENS

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Mario Lasalle, présente le rapport des faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Crabtree.

QUE le rapport des faits saillants du rapport financier 2022 soit diffusé par l'infolettre, par le site internet et par la page Facebook de la Municipalité.

**DEMANDE DE STAGE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME
SCOLAIRE**

ATTENDU QUE Richère Doucet, résidente de Crabtree, a fait une demande pour un stage non rémunéré dans le cadre de son parcours scolaire en secrétariat ;

ATTENDU QUE la durée du stage est de 90 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter que l'étudiante Richère Doucet puisse suivre un stage non rémunéré en étant jumelé à un fonctionnaire municipal sur un horaire de jour à déterminer pour une durée de 3 semaines à compter du 24 avril 2023.

ADOPTÉ

2023-0304-134

**SOUSSIONS — TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'UNE SECTION DU
CHEMIN DES DEUX-RIVIÈRES**

Le conseil prend connaissance du rapport de soumissions sur invitation à tarif unitaire, basées sur une distance estimée à 325 mètres, préparé par le directeur des travaux publics et des services techniques, Christian Gravel, concernant des travaux d'asphaltage sur une section du chemin des Deux-Rivières :

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Construction et Pavage Généreux	76 195,49 \$
Sintra inc.	81 260,02 \$
Pavage J.D. inc.	89 527,58 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat sur la base du tarif unitaire à *Construction et pavage Généreux*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux sur une section du chemin des Deux-Rivières pouvant aller jusqu'à 480 mètres pour une somme maximale de 108 000 \$ taxes incluses.



N° de résolution

2023-0304-135

2023-0304-136

2023-0304-137

2023-0304-138

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

QUE les travaux soient financés tels que décrits par la résolution 2023-0603-094.

ADOPTÉ

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION DE LA PRISE D'EAU BRUTE

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à procéder à un appel d'offres public pour la construction de la prise d'eau brute.

ADOPTÉ

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX DU PONCEAU DU CHEMIN RIVIÈRE-ROUGE

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels de gré à gré pour l'étude préliminaire d'un ponceau situé près du 680 et du 681 chemin de la Rivière-Rouge, tel que décrit dans l'offre CRBM-23002513-PP de *Services EXP.*, datée du 21 mars 2023, préparée par Isabelle Mireault, ing, M.Ing, pour un montant estimé de 18 051,08 \$ incluant les taxes.

QUE les travaux soient financés tels que décrits dans la résolution 2023-0603-094.

ADOPTÉ

SOUTIEN AU REGROUPEMENT DES TRAPPEURS ET TRAPPEUSES DU QUÉBEC

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ au regroupement des Trappeurs et Trappeuses du Québec pour encourager la transmission des connaissances relatives aux saines pratiques en matière de chasse et de pêche aux plus jeunes générations.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

SOUSSIONS — FOURNITURE ET INSTALLATION DE PIÈCES D'ASPHALTE 2023

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions, à tarifs au mètre carré, préparées par le directeur des travaux publics et des services techniques, Christian Gravel, concernant la fourniture et la pose de pièces d'asphalte pour 2023.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Bellerose Asphalte inc.	78 355,45 \$
Poitras Asphalte	94 222,01 \$
Asphalte Lanaudière	107 271,68 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Bellerose Asphalte inc., qui est le plus bas soumissionnaire conforme ;

QUE le nombre de mètres carrés à paver sera réduit ;



N° de résolution
ou annotation

2023-0304-139

QUE les crédits disponibles de 60 000\$ soient puisés au poste 02-320-00-521-00 ;

QUE toute somme excédentaire engendrée par ce projet sera financée par la réserve de voirie.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE DE GRÉ À GRÉ
AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE TRAVAUX
D'ENTRETIEN**

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de gré à gré portant le numéro 8806-23-MU05 avec le Ministère des Transports du Québec, pour l'entretien de certaines rues et chemins.

ADOPTÉ

2023-0304-140

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION
DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
CRABTREE**

Pascale Dupaul donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Crabtree et abrogeant le règlement 2014-256.

2023-0304-141

**PROJET DE RÈGLEMENT 2023-410 CONCERNANT LA PRÉVENTION
DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
CRABTREE**

La conseillère Pascale Dupaul a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2023-410 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Crabtree*, et abrogeant le règlement 2014-256.

2023-0304-142

**MANDAT À UNE AGENCE DE SÉCURITÉ POUR ASSURER LE
RESPECT DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir l'offre de service 1520 de *Sécuritex* soumise le 31 mars 2023, au prix horaire de 38,75 \$ taxes incluses (incluant l'employé et le véhicule), pour effectuer de la patrouille et émettre des constats sur le territoire de Crabtree, et ainsi assurer le respect des règlements municipaux.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-290-00-419-00.

ADOPTÉ

2023-0304-143

**RÈGLEMENT 2023-405 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

Sur proposition de Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers que le *Règlement 2023-405 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage 99-044 (ajoutant la définition d'une résidence principale et des usages complémentaires permis dans certaines zones)* soit et est adopté.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0304-145

RÈGLEMENT 2023-407 SUR LES DÉMOLITIONS DES IMMEUBLES

Sur proposition de Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers que le *Règlement 2023-407 sur la démolition des immeubles (et abrogeant le règlement 2021-367)* soit et est adopté.

ADOPTÉ

PROJET DE RÉSOLUTION D'APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURE DE BLAINVILLE DANS SA DÉMARCHÉ D'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026

ATTENDU la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026 par la Ville de Blainville en collaboration avec ses partenaires ;

ATTENDU QUE la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un profit commun et d'accroître la fierté des citoyens de la municipalité ;

ATTENDU l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique ;

ATTENDU QUE cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes ;

ATTENDU l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de Blainville et de la région des Laurentides ;

ATTENDU QUE la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population ;

ATTENDU la capacité de la Ville de Blainville et de ses partenaires de présenter cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité de Crabtree appuie la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026.

ADOPTÉ

2023-0304-146

ACHAT ET INSTALLATION D'UN MODULE DE JEUX POUR LES 5 À 12 ANS AU PARC DE LA 9^E AVENUE

ATTENDU QU'après analyse des demandes en lien avec le sondage de la nouvelle politique familiale, les familles souhaitent un nouveau module de jeux pour les 5 à 12 ans, au parc de la 9^e Avenue ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre incluant un rabais de 17 475 \$ avant taxes pour un modèle non personnalisable de l'an dernier ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite profiter de cette opportunité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat et l'installation de gré à gré d'un module de jeux pour les enfants âgés de 5 à 12 ans, au parc de la 9^e Avenue, tel que décrit dans l'offre 40427 de *Tessier Récréo-Parc.*, datée du 28 février 2023, préparée par Stéphane Malenfant, pour un montant de 46 813,23 \$ incluant l'installation et les taxes.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003.

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers de proclamer le 17 mai *JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ

2023-0304-148

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE EN 2023

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler, pour l'année 2023, l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière et à la Table des représentants pour la somme de 125 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

2023-0304-149

AUTORISATION D'ACHAT DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter des pièces pyrotechniques pour la Fête nationale tel que décrit dans l'offre d'achat de BEM FEUX D'ARTIFICE INC. du 10 mars 2023 préparée par Bernard A. Masson pour la somme de 8 050,55 \$ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient puisés dans le poste 02-702-90-690-02.

ADOPTÉ

2023-0304-150

AUTORISATION DE DÉPLOIEMENT ET D'UTILISATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Shanie Déziel, directrice des loisirs, à planifier le déploiement de pièces pyrotechniques le 23 juin 2023 dans le cadre de la Fête nationale et d'aviser le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0304-152

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES ARBITRES ET LES MARQUEURS DU TOURNOI DE HOCKEY DU 14, 15 ET 16 AVRIL 2023

ATTENDU QUE les bénévoles assurant l'organisation du tournoi de hockey n'ont pas les liquidités disponibles pour payer les frais opérations sur place (arbitres et marqueurs) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement des arbitres à Charles-André Laramée, et ce, pour un montant maximal de 3 000 \$ (sans taxes) ;

D'autoriser la greffière-trésorière adjointe à faire le paiement pour les marqueurs pour un maximum de 1 000 \$ (sans taxes) ;

ADOPTÉ

VENTE D'UN CHAUFFE-EAU POUR PISCINE

ATTENDU QUE la Municipalité est en possession d'un chauffe-eau électrique qui était utilisé pour la piscine du camp de jour ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est départie de la piscine et que le chauffe-eau n'a plus d'utilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice adjointe aux travaux publics à publiciser (Facebook et site web municipal, sites de ventes) et à conclure la vente du chauffe-eau électrique pour piscine.

ADOPTÉ

2023-0304-153

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT POUR L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le conseil municipal a signifié son intérêt pour l'acquisition de l'église par la résolution 2022-0404-160 ;

ATTENDU QUE la Fabrique Sainte-Famille a transmis une offre le 24 février 2023 et que certains points ont été négociés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté l'offre de la Fabrique Sainte-Famille ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, monsieur Mario Lasalle, et le directeur général, monsieur Pierre Rondeau, à signer la promesse d'achat pour l'église ;

DE mandater le notaire Jacques Raymond et en assumer les frais, pour la préparation des documents légaux liés à la transaction ;

D'autoriser le paiement de 1 \$ en contrepartie.

ADOPTÉ

2023-0304-154

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES

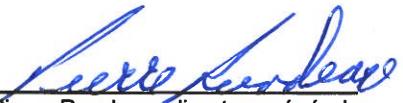
Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.



N° de résolution
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 58.

Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.